



Les organismes peuvent bénéficier d'une carte gratuite à titre professionnel. L'inscription est annuelle et s'effectue à la banque de prêts.

Lors de l'inscription les organismes doivent fournir le formulaire téléchargeable préalablement rempli.

Le formulaire comportera le cachet et la signature du responsable de l'organisme ainsi que celles de son représentant.

Pour plus de renseignements sur l'inscription, nous vous recommandons de vous renseigner dans la structure de référence, pendant les heures d'ouverture au public.

Démarche en mairie

Télécharger le formulaire

Mairie par secteur

Bibliothèques & Mediathèques de Toulon - Hôtel de Ville – Avenue de la République – BP 1407 – 83056 TOULON Cedex

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md_pret_collectif_002.jpg

[2] <https://www.toulon.fr/>